
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 25 novembre 2025 à 18 h 30
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

PRÉSENCES :

Jean François LALONDE, Maire d'arrondissement
Elvira CARHUALLANQUI, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Monsieur Patrick LEHOUX, Chef de division – Ressources humaines
Madame Nadine MEDAWAR, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Salvatore SERRAO, Commandant du PDQ 30
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire-recherchiste

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 32.

À 18 h 39, le maire d'arrondissement suspend la séance ordinaire afin de présenter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 et le Programme décennal d'immobilisations pour les années 2026 à 2035 dans le cadre de la séance extraordinaire prévue à cette fin.

À 19 h 18, reprise de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

10.02 - Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA25 14 0296

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA25 14 0297

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 30 septembre 2025, à 18 h 30

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 30 septembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

10.04

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

Le maire souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Les membres du conseil prennent successivement la parole afin de présenter des dossiers, de faire état de suivis ou d'initiatives en cours, et d'annoncer des événements à venir dans l'arrondissement.

10.06 - Période de questions du public

À 19 h 28, le maire de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyen.ne.s pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois (3) questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 25 novembre 2025, à 10 h, ainsi qu'en s'inscrivant sur place le soir du conseil de 18 h et 18 h 45. Les questions des citoyen.ne.s s'étant inscrits sur place sont entendues par le conseil d'arrondissement.

Mary McCutcheon	Modification du nom de la maison de la culture Claude-Léveillé
Antonio Delsonno	Agrandissement du chalet du parc Champdoré
Louise Lefrançois Saint-Michel Vie Sans Frontière	Formation RCR pour le chalet Champdoré et utilisation du défibrillateur
Thérèse Nadeau	Herbe à poux, la mal aimée
Vijaykumar Lallubhai Patel	Piste cyclable accessible pour le stationnement durant l'hiver
Marie-Josée L'Heureux	Plomb dans l'eau
Luc Lupien	Rendre la rue Querbes sens unique
Christiane Lévesque	Parvis de la bibliothèque de Parc-Extension
Benjamin Cloutier	Bureau des permis de l'arrondissement

À 20 h 28, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions close en vertu du Règlement RCA22-14002 intitulé « Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 29, le maire de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

Aucune question n'est posée.

À 20 h 30, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions close.

CA25 14 0298

Proclamation de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, le 6 décembre 2025.

CONSIDÉRANT QUE le 6 décembre 1989, 14 jeunes femmes de l'École polytechnique de Montréal ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes;

CONSIDÉRANT QUE le Parlement du Canada déclare, depuis 1991, le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté, depuis 1995, d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal s'est proclamée, en 2016, Municipalité alliée contre la violence conjugale;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal a adopté, en 2008, la politique Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal, qui est assortie d'un plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses femmes et filles, ici comme ailleurs, sont encore victimes quotidiennement d'actes de violence;

CONSIDÉRANT QUE la campagne annuelle des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes se tient du 25 novembre au 6 décembre et qu'elle constitue une occasion de réfléchir collectivement au phénomène de la violence faite aux femmes et de discuter de solutions concrètes pour enrayer ce fléau;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSP) a confié un mandat au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) afin d'élaborer un Diagnostic local de sécurité chez les filles, les femmes et les aînées à VSP, une première pour un arrondissement montréalais.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

1. de proclamer l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension arrondissement allié contre la violence faite aux femmes;
2. que l'arrondissement condamne avec force et ne tolère pas la violence à l'égard des femmes et des filles, qui constitue une violation des droits fondamentaux de la personne humaine;
3. que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'engage à mettre la sécurité des femmes au cœur de ses priorités en soutenant des initiatives leur étant destinées et en adaptant ses interventions sur le territoire afin d'intégrer leurs besoins spécifiques.

Adopté à l'unanimité.

15.01

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0299

Octroyer un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes (LOT 7), aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 465 648,75 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 - appel d'offres public 25-21163 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'excavation pneumatique et travaux connexes (LOT 7), au prix de sa soumission,

soit au montant maximal de 465 648,75 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, conformément à l'appel d'offres public 25-21163 (2 soumissionnaires).

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1254969008

CA25 14 0300

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 24 955,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et ingénierie liés aux phases 2 et 3 (conception et production des documents d'appel d'offres de travaux), à la firme Bouthillette Parizeau inc., dans le cadre du contrat octroyé pour les phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM au Patro Villeray (CA23 140344 - en vertu de l'entente-cadre 1578591), majorant ainsi le montant total du contrat de 371 741,76 \$ à 396 697,08 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 24 955,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et ingénierie, à la firme Bouthillette Parizeau inc., dans le cadre du contrat octroyé pour les phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM au Patro Villeray (CA23 140344 - en vertu de l'entente-cadre 1578591), majorant ainsi le montant total du contrat de 371 741,76 \$ à 396 697,08 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Les montants de 6 463,43 \$ et de 18 491,89 \$ seront respectivement assumés par l'arrondissement et la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1258462005

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0301

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1253356003

CA25 14 0302

Modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre, prévue au calendrier 2025, pour le 17 décembre 2025.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre, prévue au calendrier 2025, pour le 17 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1254717003

CA25 14 0303

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1^{er} septembre au 30 septembre 2025 et du 1^{er} octobre au 31 octobre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1^{er} septembre au 30 septembre 2025 et du 1^{er} octobre au 31 octobre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1254518011

CA25 14 0304

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Fédération canadienne des municipalités, dans le cadre du programme Trajets scolaires actifs et sécuritaires du Fonds municipal vert, pour le projet de réaménagement de la rue de Louvain Est, dans le quartier de Saint-Michel.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Fédération canadienne des municipalités, dans le cadre du programme Trajets scolaires actifs et sécuritaires du Fonds municipal vert, pour le projet de réaménagement de la rue de Louvain Est dans le quartier de Saint-Michel;
2. d'autoriser monsieur Jocelyn Jobidon, directeur du développement du territoire, ou son représentant désigné, à agir pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les demandes d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin et à assurer le suivi des projets et leurs redditions de comptes;
3. de s'engager à respecter les conditions du Programme.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1259044006

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0305

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de novembre et décembre 2025.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre et décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
3. d'édicter, en vertu des articles 3 et 8 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre et décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
4. d'édicter, en vertu de l'alinéa 8 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre et décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
5. d'édicter, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de novembre et décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1259335014

CA25 14 0306

Édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon Ouest, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

1. d'édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon Ouest, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1);
2. d'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1256768008

CA25 14 0307

Édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la 56^e Rue, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Elvira CARHUALLANQUI

et résolu :

1. d'édicter une ordonnance interdisant la manœuvre de demi-tour depuis l'approche sud, à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la 56^e Rue, en vertu de l'article 3, alinéa 3, du Règlement sur la circulation et le stationnement pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (R.R.V.M., chapitre C-4.1);
2. d'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1256768009

CA25 14 0308

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - exercice financier 2026 ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement, Jean François Lalonde, et dépôt du projet de règlement pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - exercice financier 2026 ».

40.04 1259574006

CA25 14 0309

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement, Jean François Lalonde, et dépôt du projet de règlement pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

40.05 1258343013

CA25 14 0310

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement, Jean François Lalonde, et dépôt du projet de règlement pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) ».

40.06 1259574005

CA25 14 0311

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement, Jean François Lalonde, et dépôt du projet de règlement pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

40.07 1259574007

CA25 14 0312

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement, Jean François Lalonde, et dépôt du projet de règlement pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».

40.08 1259574008

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.09 et 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0313

Modifier divers règlements d'emprunt afin de réduire le montant de l'emprunt initialement autorisé, et ce, pour les 25 règlements d'emprunt, tel que détaillé dans l'Annexe MAMH jointe au présent sommaire décisionnel.

CONSIDÉRANT QUE l'objet des règlements énumérés à l'annexe MAMH, jointe à la présente résolution, a été réalisé selon ce qui était prévu;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe MAMH pour ajuster les montants de l'emprunt;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

QUE soit modifié chacun des règlements énumérés à l'annexe MAMH par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne « Ville Emprunt (b) » de l'annexe;

QUE l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

QUE l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension demande au Ministère d'annuler, dans ses registres, les soldes résiduels mentionnés à l'annexe MAMH;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1251700001

CA25 14 0314

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement et la modification d'une composante architecturale du bâtiment situé aux 7454 à 7458, rue De La Roche.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A12, A31 et A93 datés du 17 septembre 2025, préparés par Geneviève Poirier Cormier, architecte, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 10 novembre 2025, visant l'agrandissement et la modification d'une composante architecturale du bâtiment situé aux 7454 à 7458, rue de la Roche.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1256996022

CA25 14 0315

Autoriser un usage conditionnel dans le bâtiment situé au 7267, rue Fabre, et ce, en vertu de l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande d'autorisation d'usages conditionnels et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

CONSIDÉRANT QU'a été soumise une demande d'autorisation pour l'usage conditionnel dans le bâtiment situé au 7267, rue Fabre, et ce, en vertu de l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 1^{er} octobre 2025, d'autoriser cette demande en vertu des dispositions du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001), pour les raisons suivantes :

- L'usage projeté s'intègre adéquatement au milieu d'insertion, puisqu'aucune modification extérieure est projetée;
- Les modifications apportées au nombre de logements sont réversibles, puisque l'escalier intérieur et les cuisines et salles de bain sont conservés;
- Les travaux projetés permettent l'aménagement d'un logement de taille adéquate pour répondre aux besoins d'une famille;
- Le logement du sous-sol aménagé en 2016 et occupé par un locataire n'est pas visé par la demande.

CONSIDÉRANT QUE la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié sur le site Internet de l'arrondissement et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement, le 21 novembre 2025, afin de statuer sur cette demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s se sont positionné(e)s en accord avec les motifs invoqués par le comité consultatif d'urbanisme, tels que précédemment décrits;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne intéressée ne s'oppose à la présente demande d'autorisation d'usages conditionnels.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'autoriser, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, l'usage conditionnel visant la réduction d'un logement, en fusionnant les appartements du rez-de-chaussée et du 2^e étage, dans le bâtiment situé au 7267, rue Fabre, et ce, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA18-14001), à la condition suivante :

- Que la demande de permis de transformation en lien avec la présente autorisation soit déposée dans un délai de 12 mois suivant l'adoption de la résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1256996021

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 51.01 à 51.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0316

Nommer la conseillère Martine Musau Muele à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement, pour la période du 26 novembre 2025 au 10 mars 2026.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de nommer la conseillère Martine Musau Muele à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement, pour la période du 26 novembre 2025 au 10 mars 2026.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1253356004

CA25 14 0317

Nommer le conseiller Sylvain Ouellet à la présidence, la conseillère Elvira Carhuallanqui à la vice-présidence et le conseiller Josué Corvil à la suppléance de la présidence du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement, pour une période de deux (2) ans, soit du 25 novembre 2025 au 7 décembre 2027.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de nommer le conseiller Sylvain Ouellet à titre de président, la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de vice-présidente et le conseiller Josué Corvil à titre de président suppléant du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement, pour une période de deux (2) ans, soit du 25 novembre 2025 au 7 décembre 2027.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1253356005

CA25 14 0318

Désignation de la conseillère du district de Villeray, Martine Musau Muele, afin de siéger au conseil d'administration de la société de développement commercial « SDC du Quartier Villeray ».

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 26 du Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA21-14001), le conseil d'arrondissement désigne parmi ses membres ou parmi les fonctionnaires ou employés de la Ville une personne qui sera membre du conseil d'administration de la société de développement commercial « SDC du Quartier Villeray »;

CONSIDÉRANT QUE la commissaire au développement économique de l'arrondissement pourra siéger comme observatrice suivant l'approbation du conseil d'administration de la SDC;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de désigner madame Martine Musau Muele, conseillère du district de Villeray, afin de siéger au conseil d'administration de la société de développement commercial « SDC du Quartier Villeray ».

Adopté à l'unanimité.

51.03 1258343011

CA25 14 0319

Demander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

CONSIDÉRANT QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT QU'un.e élu.e doit être nommé.e pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de demander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1258343012

70.01 - Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 40.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Jean François LALONDE
Maire d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 17 décembre 2025.